

Bâtiments E⁺C⁻: les entreprises générales s'engagent dans l'expérimentation

Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable, a remis aujourd'hui les 7 premiers labels Energie positive et bas carbone (E⁺C⁻), qui préfigurent la future réglementation environnementale. Pour montrer la volonté des entreprises générales d'y contribuer collectivement, l'organisation professionnelle EGF.BTP a signé avec l'Etat une convention d'engagement dans le cadre de l'expérimentation E⁺C⁻.

Concrètement, par cette convention, EGF.BTP s'engage à :

- promouvoir cette expérimentation auprès de ses adhérents et de leurs donneurs d'ordre pour construire un nombre significatif de bâtiments répondant à ce référentiel ;
- mobiliser l'expertise de ses adhérents pour évaluer les conditions de faisabilité des bâtiments répondant aux standards les plus élevés du référentiel ;
- participer au suivi de l'expérimentation et alimenter l'observatoire par les données techniques et économiques des bâtiments construits avec ce référentiel ;
- contribuer au rayonnement de cette innovation française à l'international.

De son côté, l'Etat s'engage à :

- associer EGF.BTP aux groupes de travail de capitalisation des retours d'expérience de cette expérimentation pour définir l'optimum technico-économique de la future réglementation ;
- accompagner les adhérents d'EGF.BTP s'inscrivant dans la démarche et valoriser leurs projets.

«L'expérimentation E⁺C⁻ entraîne les territoires et la filière du bâtiment dans une dynamique positive. Elle doit se poursuivre, associer les acteurs et créer la confiance pour construire les bases de la future réglementation environnementale qui généralisera, pour la première fois au monde, le bâtiment à énergie positive et bas-carbone» a déclaré Emmanuelle Cosse.

En signant cette convention, Laurent Grall, ancien président d'EGF.BTP et membre du bureau, a insisté sur l'intérêt de la démarche: *« Les entreprises générales d'EGF.BTP apporteront leur expertise à l'expérimentation E⁺C⁻, qui est un préalable à la définition des objectifs de performance dans la future réglementation environnementale du bâtiment, laquelle doit se faire sans rupture technico-économique tout en améliorant le confort et l'usage de nos bâtiments. Passer de la construction de bâtiments « objets » à des « systèmes » évalués sur leur cycle de vie complet est une mutation qui peut effrayer certains. Elle exigera de la formation dans toutes les entreprises du secteur, qu'il faudra sans doute accompagner. On peut aussi y voir une démarche de progrès. C'est le cas des entreprises générales. Fortes de leur ingénierie interne, elles maîtrisent l'ensemble de la chaîne et peuvent s'engager sur la qualité globale».*

La convention d'engagement sur http://www.logement.gouv.fr/IMG/pdf/convention_d_engagement_d_egf_btp_dans_l_experimentation_e_c_-_pour_des_batiments_a_energie_positive_et_bas-carbone-2.pdf

EGF.BTP est l'organisation professionnelle des Entreprises Générales de BTP, reconnues pour leur capacité à proposer à leurs clients une approche globale de l'acte de construire.

EGF.BTP, 9 rue La Pérouse 75016 Paris – 01.40.69.52.77 – contact@egfbtp.com – www.egfbtp.com